

CERTIFICAT

La soussignée, Manon BEI-ROLLER, bourgmestre de la commune de Dippach, certifie par la présente qu'une autorisation de bâtir plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée **en date du 5 avril 2023** conformément aux dispositions réglementaires **actuellement en vigueur**.

Numéro de l'autorisation : 99 / 2022

Objet de l'autorisation : Construction d'un hall agricole et aménagement des chemins d'accès ainsi que l'agrandissement d'un bassin de rétention existant.

Nom et adresse du requérant : Monsieur Claude Thiry
19, rue du Stade
L-4995 Schouweiler

Localisation de la construction : 19, rue du Stade
L-4995 Schouweiler
Num.cad. 1167 / 2256 & 1166 & 1165 / 1699
& 1165 / 1698 & 1164 & 1163 & 1151 / 900 &
1115 / 2358 & 1120 / 2239 & 1120 / 2240
Sect.D de Schouweiler
Commune de Dippach

Le public peut prendre inspection à la maison communale des plans afférents appartenant à l'autorisation de construire, pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.



La bourgmestre,
Manon BEI - ROLLER

Le présent certificat est à afficher par le maître de l'ouvrage aux abords du chantier, de manière aisément visible et lisible à partir de la voie publique par les personnes intéressées.